

FICHE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

ELEVE :	
NOM :	PRENOM :
CLASSE :	DATE DE NAISSANCE :
QUOTIENT FAMILIAL :	TARIF REPAS :

RESERVE A L'ADMINISTRATION
N° BADGE

REPRESENTANT LEGAL 1	REPRESENTANT LEGAL 2	
Nom et Prénom :	Nom et Prénom :	
Adresse :	Adresse :	
Code postal et Ville :	Code postal et Ville :	
Tél domicile :	Tél domicile :	
Tél portable ou travail :	Tél portable ou travail :	
<table border="1"><tr><td>SIGNATURE OBLIGATOIRE</td></tr></table>		SIGNATURE OBLIGATOIRE
SIGNATURE OBLIGATOIRE		

La signature de la fiche d'inscription vaut acception du règlement de service de restauration.

MERCI D'AGRAFER VOTRE RIB ET VOTRE ATTESTATION DE QF

L'attestation fournie par CAF ou imprimée sur INTERNET
Le règlement de 30€ en chèque ou espèces
un RIB pour les remboursements et le paiement des bourses

LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?



Vous transmettez au lycée l'**attestation de restauration scolaire** (voir la démarche dans la rubrique « Comment se procurer l'attestation de restauration scolaire à remettre au lycée ? »). L'attestation est **valable pour l'année scolaire**.

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- Le repas facturé varie entre **1,54 € et 4,09 €** au ticket et entre **1,24 € et 3,79 €** pour un forfait annuel.
- La **Région Île-de-France finance** la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55 à 86 %).
- Ci-dessous **le prix du repas** que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**			Tarif par repas		Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket		
≤ 457,50 €	≤ 549,00 €	≤ 732,00 €	A ≤ 183 €	1,54 €	1,24 €	de 83 % à 86 %
≤ 882,50 €	≤ 1 059,00 €	≤ 1 412,00 €	B ≤ 353 €	1,74 €	1,44 €	de 81 % à 84 %
≤ 1 295,00 €	≤ 1 554,00 €	≤ 2 072,00 €	C ≤ 518 €	1,94 €	1,64 €	de 78 % à 82 %
≤ 1 722,50 €	≤ 2 067,00 €	≤ 2 756,00 €	D ≤ 689 €	2,15 €	1,85 €	de 76 % à 79 %
≤ 2 185,00 €	≤ 2 622,00 €	≤ 3 496,00 €	E ≤ 874 €	2,35 €	2,05 €	de 74 % à 77 %
≤ 2 695,00 €	≤ 3 234,00 €	≤ 4 312,00 €	F ≤ 1 078 €	2,56 €	2,26 €	de 72 % à 75 %
≤ 3 332,50 €	≤ 3 999,00 €	≤ 5 332,00 €	G ≤ 1 333 €	2,76 €	2,46 €	de 69 % à 73 %
≤ 4 222,50 €	≤ 5 067,00 €	≤ 6 756,00 €	H ≤ 1 689 €	3,07 €	2,77 €	de 66 % à 69 %
≤ 5 970,00 €	≤ 7 164,00 €	≤ 9 552,00 €	I ≤ 2 388 €	3,58 €	3,28 €	de 60 % à 64 %
> 5 970,00 €	> 7 164,00 €	> 9 552,00 €	J > 2 388 €	4,09 €	3,79 €	de 55 % à 58 %

* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.




** Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

COMMENT SE PROCURER L'ATTESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE À REMETTRE AU LYCÉE ?

Vous êtes allocataire Caf :

Vous avez reçu un courrier Région/Caf accompagné de l'attestation de restauration scolaire à remettre à l'établissement.

Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous procurer l'attestation de paiement de la Caf mentionnant votre quotient familial soit :

- sur les bornes disponibles dans les Caf (liste des bornes sur www.caf.fr) 
- sur le site de la Caf www.caf.fr > rubrique Mon compte 
- via l'application smartphone Caf. 

Vous n'êtes pas allocataire Caf :



Une **calculatrice** accessible sur le site de la Région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire : www.iledefrance.fr/equitables

Cette attestation doit être remise au lycée avec les pièces justificatives **obligatoires** suivantes :

- photocopies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer,
- photocopies de l'intégralité du livret de famille,
- et photocopies des prestations familiales du dernier mois.

- Attention : à défaut de transmission du justificatif de votre quotient familial tel que mentionné ci-dessus, le tarif maximal vous sera appliqué soit 4,09 € pour le ticket ou 3,79 € pour le forfait.

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique EquiTables
0 800 075 065 

Disponible du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00
(de mi-mai à début juillet et de fin août à fin septembre)
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Plus d'informations ?



www.iledefrance.fr/equitables

REGLEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

1- MODE DE FONCTIONNEMENT

Le service de restauration type self-service fonctionne cinq jours par semaine du **lundi au vendredi de 11h15 à 13h30**. L'accès au restaurant scolaire se fait au moyen d'une carte avec photo, fournie gratuitement par l'établissement et distribuée aux nouveaux élèves le jour de la rentrée scolaire. Elle couvre toute la scolarité.

Cette carte est nominative et strictement personnelle. Elle ne peut être utilisée qu'une seule fois par jour.

Un mot de passe est fourni aux élèves en début d'année scolaire. Il peut être utilisé aux bornes de réservation et aux badgeuses en cas d'oubli ou de perte de la carte.

En cas de perte, la carte peut éventuellement être renouvelée au prix de 5 €.

Une permanence du service restauration est ouverte tous les matins au bâtiment A, de 8h à 13h00.

2- TARIFS

La tarification se calcule uniquement sur les ressources des familles.

Vous devez lire attentivement le document « La restauration scolaire au lycée-mode d'emploi » qui vous a été remis. Ce document vous explique comment vous procurer l'attestation de restauration scolaire ou comment calculer votre quotient familial. Ce QF détermine le prix du repas que vous aurez à payer.

**SI VOTRE QUOTIENT N'EST PAS CALCULÉ, LE REPAS SERA FACTURÉ AU TARIF DE 4€.
LE QF POURRA ÊTRE REVU EN COURS D'ANNÉE SUR PRÉSENTATION DE JUSTIFICATIFS, SANS EFFET RETROACTIF.**

3- PAIEMENT

Le système de gestion des repas fonctionne en **pré-paiement** : le compte cantine de votre enfant doit toujours être approvisionné pour pouvoir réserver des repas.

Lors de l'inscription, **la carte doit être créditée de 30€.**

BOURSIERS

Les élèves boursiers doivent avancer les frais de cantine, la bourse étant versée dans son intégralité en fin de trimestre.

Il vous appartient ensuite de recharger régulièrement le compte cantine de votre enfant.

3 moyens de paiement sont proposés :

- **Le paiement en ligne** (entièrement sécurisé par le système 3D secure). Un mot de passe permettant la connexion au site de restauration scolaire en ligne est fourni aux familles en début d'année scolaire.
- **Le paiement par chèque.** Les chèques, libellés à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Bachelard, peuvent être envoyés par courrier à l'attention du service restauration ou déposés dans la boîte aux lettres de l'intendance au bâtiment A.
- **Le paiement en espèces.** Les espèces doivent être remises en main propre au bâtiment A où un reçu vous sera donné.

Les crédits inutilisés en fin d'année scolaire sont reportés automatiquement sur l'année scolaire suivante, exceptés pour les élèves quittant l'établissement qui sont remboursés du reliquat de demi-pension en début d'année scolaire suivante.

4- RESERVATION

La réservation des repas est obligatoire. Le compte cantine doit être créditeur pour pouvoir réserver les repas.

La réservation peut se faire 5 semaines à l'avance, et au plus tard la veille du repas à 18h00.

Pour réserver :

- **Réservation en ligne** : il est possible de réserver les repas via un ordinateur ou un smartphone. Un login et un mot de passe vous seront communiqués en début d'année scolaire.
- **Borne de réservation** : 2 bornes de réservation sont installées dans l'établissement : une borne au bâtiment B et une borne au bâtiment C.

L'annulation d'une réservation doit être effectuée au plus tard la veille du repas à 18h00.

Pour annuler une réservation :

- **Annulation en ligne** : il est possible d'annuler les repas via un ordinateur ou un smartphone. Un login et un mot de passe vous seront communiqués en début d'année scolaire.
- **Annulation à la borne**

Le prix du repas est déduit à la réservation, que le repas soit consommé ou non, sauf annulation dans les délais impartis ;

!!! L'établissement ne saurait être tenu pour responsable en cas d'utilisation frauduleuse des codes (login ou mot de passe). En conséquence, les repas qui seront réservés et consommés ne pourront être remboursés. Merci d'être vigilant.

5- AIDES

La situation des familles en difficulté ou rencontrant un changement de situation relève du fonds social lycéen. Vous pouvez retirer une demande de FSL auprès de l'assistante sociale du lycée au pôle médico-social.

6- PIECES A FOURNIR

- La fiche d'inscription 2020/2021 complétée et signée.
- Allocataire CAF : l'attestation de restauration scolaire CAF ou l'attestation de paiement de la CAF avec votre quotient
- Non allocataire CAF :
 - l'attestation de restauration scolaire que vous aurez éditée
 - la copie du livret de famille avec toutes les pages écrites
 - la copie de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018
 - la copie des prestations familiales perçues
- Un premier règlement de 30 € en chèque (libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Bachelard) ou en espèces
- Un Relevé d'Identité Bancaire ; si le RIB est au nom de l'élève, merci de fournir une autorisation signée par le représentant légal autorisant les versements sur le compte de l'élève.

Ce document est obligatoire et exclusivement destiné au remboursement des excédents de versement et au paiement des bourses. Il ne sera pas fait de prélèvement automatique sur compte bancaire.

CES DOCUMENTS SONT A RENDRE LE JOUR DE L'INSCRIPTION AU LYCEE.

Fait à Chelles le 5 juin 2020

Le Chef d'Etablissement

Marie-Christine CULIOLI



FICHE D'URGENCE

CLASSE :

NOM : **PRENOM :**

Date de naissance : / /

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

.....
.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez nous faciliter la tâche en nous communiquant au moins un numéro de téléphone à jour.

N° Portable du père : N° Portable de la mère :

N° Téléphone du domicile :

Nom et numéro d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence, vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement

(Allergies, précautions particulières à prendre...) :

.....
.....

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame autorisons l'anesthésie de notre fils/fille au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA PHOTOCOPIE DES VACCINATIONS DE VOTRE ENFANT

A , le / /

Signature des parents ou du représentant légal :

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention de Mme DJEDJIG Infirmière Scolaire.

INSCRIPTION DES ETUDIANTS EN CLASSE DE BTS

Afin de procéder à votre inscription en BTS. Merci de vous conformer aux consignes ci-dessous :

Retrait des dossiers d'inscription : à télécharger sur le site du lycée Gaston Bachelard

Première année :

Deuxième année :

Les dossiers complets devront être renvoyés **par la poste** **avant le vendredi 21 août.**

- Fiche de renseignements** élève.
- Photocopie du Livret de famille. (*première année uniquement*)
- Relevé de notes du baccalauréat** (*première année uniquement*)
- Fiches infirmerie
- Eventuellement les informations médicales confidentielles sous enveloppe fermée à l'attention de l'infirmerie.
- Un chèque de **8 €** pour une adhésion facultative à l'ordre de la Maison des Lycéens du lycée Gaston Bachelard.
- Les informations concernant la restauration

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE ET L'INSCRIPTION NE SERA PAS VALIDEE